

Département de Loire-Atlantique
 Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 du CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 14 MARS 2024

Convocation du 6 mars 2024

Nombre de membres :
 Conseillers en exercice 29
 Conseillers présents 25
 Qui ont délibéré 29

Délibération 240314D010
 Classification : 7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, M. Olivier BLAISE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, Mme Stéphanie BÉRTAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Déborah JOURDON.

Étaient absents excusés : Mme Anita MENET (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), Mme Lucie DEVAIS (pouvoir à Mme Nathalie CAIVEAU), M. Guillaume NIEL (pouvoir à Mme Mélanie BRIAULT), Mme Lucie BONNO (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

FINANCES – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2023, et sur proposition de la commission des finances, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats, à savoir :

	Commune	Espace culturel	Locaux professionnels
Résultat de fonctionnement :			
▪ Recettes 2023	5 684 203,65 €	233 598,23 €	15 987,18 €
moins			
▪ Dépenses 2023	5 340 175,06 €	224 315,39 €	21 474,31 €
Résultat de l'année 2023	344 028,59 €	9 282,84 €	-5487,13 €
Résultat 2022 reporté	477 956,71 €	4 625,16 €	13 867,35 €
Résultat cumulé 2023	821 985,30 €	13 908,00 €	8 380,22 €
Affectation proposée en 2024 :			
▪ art. 002 (dépenses de fonctionnement)	/	/	/
▪ art. 002 (recettes de fonctionnement)	459 522,30 €	13 908,00 €	8 380,22 €
▪ art. 1068 (recettes d'investissement)	362 463,00 €	/	/

Le Conseil municipal adopte ces propositions.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 20 mars 2024

Le Maire,
 Maurice PERRION

La secrétaire de séance,
 Déborah JOURDON

Publié sur le site de la commune le ..21./3/2024